



HAL
open science

Citoyennetés industrielles, (in)soumissions ouvrières et formes du lien syndical : pour une sociologie politique des relations de travail

Amin Allal, Karel Yon

► **To cite this version:**

Amin Allal, Karel Yon. Citoyennetés industrielles, (in)soumissions ouvrières et formes du lien syndical : pour une sociologie politique des relations de travail. Critique Internationale, 2020, 87 (2), pp.15-32. 10.3917/cii.087.0015 . hal-02955040

HAL Id: hal-02955040

<https://hal.science/hal-02955040>

Submitted on 1 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Citoyennetés industrielles, (in)soumissions ouvrières et formes du lien syndical : pour une sociologie politique des relations de travail

par Amin Allal et Karel Yon

Citoyenneté industrielle : à quoi bon exhumer une notion depuis longtemps critiquée et qui semble désormais ne plus être à la mode ? Telle est la question à laquelle nous répondons dans notre introduction à ce dossier¹. À rebours des usages normatifs qui ont fait florès dans la littérature spécialisée sur les relations professionnelles, nous repartons des intuitions de Michael Burawoy² qui a utilisé cette notion comme un révélateur de la dimension politique des relations de travail. Cette perspective offre une entrée originale pour l'étude du syndicalisme en le considérant comme une pièce des architectures institutionnelles qui structurent les relations sociales de production. La citoyenneté industrielle, ici métaphore heuristique plus que catégorie d'analyse, permet dès lors de renouveler le regard comparatif sur les formes du lien syndical, appréhendé au croisement des régimes de citoyenneté et de production.

De la démocratie industrielle à la citoyenneté industrielle

De *Manufacturing Consent*³ on a surtout retenu le *making out*, l'idée selon laquelle les ouvriers s'engageaient d'autant plus intensément dans la production qu'ils pouvaient l'investir comme un jeu, le fait de prendre les objectifs de production comme des défis personnels permettant de briser la monotonie de la vie à l'usine et de faciliter l'intégration au collectif de travail tout en garantissant la productivité. Or l'autre apport décisif du travail de M. Burawoy est la mise en évidence d'une superstructure politique reconnaissant les ouvriers comme des individus porteurs de droits, tel celui d'être employés et rémunérés selon des règles définies et préalablement négociées ou de solliciter l'intervention du syndicat en cas de grief ou

¹ Ce dossier est issu du colloque international « La citoyenneté industrielle. Perspectives Sud Nord », organisé par Amin Allal (IRMC), Samuel Hayat et Karel Yon (CERAPS) à Tunis, les 25-27 juin 2018.

² Sociologue basé à l'Université de Berkeley en Californie, Michael Burawoy a été président de l'Association américaine de sociologie (2003-2004) et de l'Association internationale de sociologie (2010-2014). Il est célèbre à la fois pour sa pratique de l'ethnographie du travail industriel et pour ses réflexions méthodologiques sur l'étude de cas élargie et l'ethnographie globale.

³ Michael Burawoy, *Produire le consentement*, Montreuil, La Ville brûle, 2015 (1979).

d'injustice⁴. S'inspirant des réflexions de Gramsci sur l'hégémonie, M. Burawoy évoque un « État interne » qui s'articule au « marché interne » de l'entreprise et s'organise selon des règles qui reconnaissent aux ouvriers une « citoyenneté industrielle ». Il montre ainsi que l'organisation du travail en usine ne repose pas seulement sur la contrainte de l'« esclavage salarié » mais aussi sur des formes d'identification et des sentiments d'appartenance qui « produisent le consentement » des ouvriers à leur travail. En utilisant le vocabulaire de la science politique pour décrire le quotidien d'une usine de construction mécanique, il trace une analogie entre les dispositifs d'expression et de représentation des intérêts au travail et les institutions de la démocratie représentative. Ce faisant, il attire l'attention du lecteur sur la dimension politique des relations de production et souligne le rôle du syndicalisme en tant que rouage essentiel de cette « citoyenneté d'entreprise ».

En développant, au fil de son ethnographie des mondes industriels, l'idée des « politiques de la production »⁵, M. Burawoy s'est réapproprié sur un mode critique des catégories d'analyse qui avaient une longue histoire. À la fin du XIX^e siècle déjà, les Britanniques Beatrice et Sidney Webb avaient retracé le rôle du syndicalisme dans l'édification de ce qu'ils appelaient la « démocratie industrielle », entendue comme l'instauration d'« une “constitution” dans le royaume de l'industrie »⁶. Un demi-siècle plus tard, Thomas Humphrey Marshall a décrit l'émergence de la citoyenneté industrielle comme un produit dérivé de la combinaison des trois formes – civile, politique et sociale – de la citoyenneté⁷. L'extension des droits civils à la sphère des relations de travail s'est traduite par la reconnaissance des libertés de coalition et d'association et, avec elles, de la grève, du syndicalisme et de la négociation collective. Ainsi, « le syndicalisme a créé un système secondaire de citoyenneté industrielle, parallèle et complémentaire du système de la citoyenneté politique »⁸. En retour, cette citoyenneté industrielle a permis l'émergence d'une citoyenneté sociale, grâce à la mise en place des assurances sociales et de l'État providence. La citoyenneté industrielle occupe une place singulière, à la fois marginale et centrale, dans la pensée de T. H. Marshall⁹. Si elle est

⁴ *Ibid.*, p. 139-151.

⁵ M. Burawoy, *The Politics of Production*, Londres, Verso, 1985.

⁶ Sidney et Beatrice Webb, *Industrial Democracy*, Londres, Longmans, Green and Co, 1897. La citation est extraite de Beatrice Webb, Sidney Webb, « Syndicalisme et démocratie (traduction d'Élodie Béthoux, Isabel da Costa, Claude Didry, Marie Meixner et Arnaud Mias) », *Terrains & travaux*, 14, 2008, p. 40.

⁷ Thomas Humphrey Marshall, *Citizenship and Social Class*, Cambridge, Cambridge University Press, 1950.

⁸ *Ibid.*, p. 44 (nous traduisons).

⁹ Tim Strangleman, « Rethinking Industrial Citizenship: The Role and Meaning of Work in an Age of Austerity », *The British Journal of Sociology*, 66 (4), 2015, p. 673-690.

brièvement évoquée dans l'essai de 1950 et ne constitue pas un volet à part entière de son fameux triptyque de droits, elle en est cependant une pièce maîtresse. Selon cet auteur, c'est grâce à la citoyenneté industrielle, ancrée dans les collectifs restreints que sont les communautés de travail, que peut se développer un sens des obligations réciproques nourrissant l'esprit civique. En cela, il fait très directement écho au Durkheim des groupements professionnels, qui voyait dans l'organisation industrielle « un pouvoir moral capable de contenir les égoïsmes individuels, d'entretenir dans le cœur des travailleurs un plus vif sentiment de leur solidarité commune, d'empêcher la loi du plus fort de s'appliquer aussi brutalement aux relations industrielles et commerciales »¹⁰.

Par la suite, la notion de citoyenneté industrielle a fait l'objet de nombreuses critiques de la part de juristes, d'historiens ou de sociologues du travail et des relations professionnelles. Divers travaux ont documenté le biais évolutionniste d'une vision reposant sur le postulat d'un progrès parallèle du développement économique et de la sphère des droits et libertés des travailleurs¹¹. Dans le sillage des travaux féministes qui ont pointé la reconfiguration des rapports sociaux de sexe consécutive à l'enracinement du capitalisme industriel, des chercheuses ont également souligné le lien entre la citoyenneté industrielle et la norme fordiste d'un travail à dominante masculine reposant sur l'emploi formel, permanent et à temps complet¹². En effet, la reconnaissance d'un certain nombre de droits aux travailleurs subordonnés a conduit à partir de la fin du XIX^e siècle à une élévation du niveau de vie qui a produit un nouveau type d'ouvrier, en meilleure forme physique et mieux ajusté aux nécessités de l'industrie lourde. Cette intégration des ouvriers à l'ordre industriel est allée de pair avec l'expulsion des femmes des usines et leur assignation au travail domestique. Avec l'élévation du salaire ouvrier masculin, qui a permis de faire de celui-ci un revenu familial, s'est mis en place ce que Silvia Federici appelle le « patriarcat du salaire » : « L'homme a le pouvoir du salaire et il devient le contremaître du travail non rémunéré de la femme »¹³.

¹⁰ Emile Durkheim, « Quelques remarques sur les groupements professionnels », préface à la 2^e édition de *De la division du travail social*, 1902 (http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail_preface2.html).

¹¹ Michel Coutu, Gregor Murray (dir.), *Travail et citoyenneté. Quel avenir ?*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2010 ; Paul Bagguley, « Industrial Citizenship: A Reconceptualisation and Case Study of the UK », *International Journal of Sociology and Social Policy*, 33 (5/6), 2013, p. 265-279 ; Guy Mundlak, « Industrial Citizenship, Social Citizenship, Corporate Citizenship: I Just Want My Wages », *Theoretical Inquiries in Law*, 8 (2), 2007, p. 719-747.

¹² Judy Fudge, « After Industrial Citizenship: Market Citizenship or Citizenship at Work? », *Relations Industrielles/Industrial Relations*, 60 (4), 2005, p. 631-656.

¹³ Silvia Federici, « En guise d'introduction. Marxisme et féminisme : histoire et concepts » (2017), dans S. Federici, *Le capitalisme patriarcal*, Paris, La Fabrique, 2019, p. 16.

Larissa Bamberry souligne bien ce caractère genré de la citoyenneté industrielle dans son étude des conséquences de la désindustrialisation sur les ménages ouvriers de la vallée de Latrobe, en Australie¹⁴. Elle rappelle que les droits des travailleurs ont été explicitement forgés, au début du XX^e siècle, en référence à la figure de l'homme soutien de famille. Le salaire minimal d'un ouvrier non qualifié à temps plein était défini en fonction des moyens nécessaires pour subvenir également aux besoins d'une épouse et de trois enfants, tandis que le salaire féminin était calculé à la moitié ou aux deux tiers des salaires des hommes¹⁵. L. Bamberry n'en souligne pas moins le rôle de la famille dans le régime australien de citoyenneté industrielle, le travail domestique des femmes permettant aux hommes de se concentrer à plein temps sur la production. En retour, l'accès aux droits sociaux en matière de santé ou de retraite, fondé sur le salaire du « chef de famille », était garanti à l'ensemble du foyer. Quand la citoyenneté industrielle a été remise en cause, la stabilité du foyer ainsi que les rôles genrés qui la sous-tendaient s'en sont trouvés également déstabilisés.

Les ethnographies du travail industriel dans les Suds ont, elles aussi, mis en lumière le rôle de la citoyenneté industrielle dans l'émergence d'aristocraties ouvrières se démarquant de la condition commune des travailleurs. Le cas de l'industrie sidérurgique indienne est à cet égard emblématique. Les grands complexes sidérurgiques d'État développés dans le sillage de l'indépendance de 1947 devaient être le creuset où se forgerait le citoyen moderne exemplaire qui incarnerait le projet national développementaliste de Nehru. Comme dans le schéma marshallien, la citoyenneté industrielle devait servir de socle à la citoyenneté nationale. Jonathan Parry a fait l'ethnographie de cette tentative en étudiant l'usine Bhilai Steel Plant (BSP) dans l'État de Chhattisgarh¹⁶. Il montre que les ouvriers de ce gigantesque établissement de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs ont effectivement pu dépasser leurs identités ethniques, religieuses ou de caste en s'identifiant prioritairement en tant que travailleurs de BSP. Or, loin de faire partie d'une conscience de classe plus vaste, cette identité se limite à la communauté stable de BSP, masculine et qualifiée. Elle se construit en

¹⁴ Larissa Bamberry, « Households and Citizenship in a Restructured Region: The Latrobe Valley, Australia », *Labour & Industry: A Journal of the Social and Economic Relations of Work*, 25 (1), 2015, p. 23-37.

¹⁵ Le caractère ambigu vis-à-vis des femmes de la citoyenneté industrielle, qui les intègre et les exclut à la fois, se retrouve pour la France dans les analyses de l'historienne Laure Machu. L'auteure montre que les conventions collectives ont permis de rendre visibles la variété et la qualification des tâches exécutées par les femmes et de réduire ainsi l'écart avec les salaires masculins, mais en légitimant les frontières sexuelles de la division du travail maintenant les femmes dans les positions subalternes. Laure Machu, « Genre, conventions collectives et qualifications dans l'industrie française du premier XX^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 38 (2), 2013, p. 41-59.

¹⁶ Jonathan Parry, *Classes of Labour. Work and Life in a Central Indian Steel Town*, Londres, New York, Routledge, 2020.

opposition à la classe ouvrière féminisée et précaire du secteur privé et informel, où le marché du travail demeure segmenté selon les appartenances ethniques, religieuses ou de caste. Comme le montre J. Parry, cette variation des subjectivités ouvrières découle de différences notables en matière de citoyenneté industrielle. Le droit du travail et la liberté syndicale sont réservés au secteur formel organisé, qui se compose principalement d'entreprises publiques et ne concerne que 10 % de la force de travail indienne. Les travailleurs du secteur public jouissent de salaires et d'avantages sociaux nettement plus importants, ils ont accès à des logements et à des infrastructures sanitaires, éducatives et sportives qui leur sont réservés dans le cadre, par exemple, des cités sidérurgiques. J. Parry en déduit que la « lutte des classes » oppose surtout entre elles différentes fractions de la classe ouvrière, le long de lignes de fracture créées par l'État et par le capital. À partir de la fin des années 1980, cette fragmentation de la classe laborieuse ne fait que s'exacerber avec la libéralisation de l'économie indienne. Les privilèges deviennent d'autant plus précieux qu'ils concernent une main-d'œuvre réduite de moitié, ce qui conduit à une résurgence des identités ethniques locales pour revendiquer l'accès à un emploi raréfié, comme le montre aussi Christian Strümpell dans son étude de l'usine jumelle d'Orissa dans un autre État¹⁷.

Rompant avec les représentations enchantées d'une citoyenneté industrielle porteuse d'harmonie et de démocratisation des relations de travail, un certain nombre de travaux ont donc souligné les limites et les contradictions de cette notion. Loin d'être un vecteur univoque d'inclusion et d'intégration démocratique, la citoyenneté industrielle produit des différenciations qui engendrent à leur tour des inégalités.

La grammaire politique des relations de travail

Si la théorie des relations professionnelles a pu être analysée par M. Burawoy et d'autres intellectuels marxistes¹⁸ dans les années 1970-1980 comme la traduction académique d'une

¹⁷ Christian Strümpell, « Social Citizenship and Ethnicity around a Public Sector Steel Plant in Orissa, India », *Citizenship Studies*, 15 (3-4), 2011, p. 485-498. Pour un aperçu plus large des effets du néolibéralisme sur le travail industriel, voir les ethnographies regroupées dans Chris Hann, Jonathan Parry (eds), *Industrial Labor on the Margins of Capitalism: Precarity, Class and the Neoliberal Subject*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2018. Voir également Cédric Lomba, *La Restructuration permanente de la condition ouvrière. De Cockerill à ArcelorMittal*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2018.

¹⁸ On pense notamment aux juristes du courant des *critical legal studies* comme Karl Klare (« Labor Law as Ideology: Toward a New Historiography of Collective Bargaining Law », *Industrial Relations Law Journal*, 4 (3), 1981, p. 450-482) et Katherine Van Wezel Stone (« The Post-War Paradigm in

idéologie réformiste démobilisant les travailleurs et masquant l'exploitation capitaliste, le tournant néolibéral et le démantèlement du rapport salarial fordiste ont conduit à en réévaluer la portée. Comme le résume le Britannique Allan Flanders quand il décrit la négociation collective comme une « institution politique »¹⁹, un point essentiel posé par la théorie des relations professionnelles, laquelle puise largement aux sources de l'économie institutionnaliste²⁰, a précisément été d'attirer l'attention sur le fait que « le capitalisme *est* politique, et l'a toujours été »²¹. De ce point de vue, la reconnaissance d'institutions telles que le syndicalisme ou la négociation collective configure un mode, parmi d'autres possibles, d'organisation *politique* des relations de production. C'est cette idée qui traverse les cinq contributions regroupées dans ce dossier. Si elles ne marquent pas l'avènement de la démocratie dans l'ordre industriel, les institutions de la citoyenneté au travail ne se réduisent pas davantage à un voile mystificateur occultant la domination patronale ; elles en explicitent la grammaire politique. Soyons bien clairs sur ce point : l'absence d'institutions organisant des formes de citoyenneté industrielle n'enlève rien à la nature politique des relations de production capitalistes. Dans ce cas, on se trouve comme l'énonce M. Burawoy dans un régime de production « despotique », fondé sur le seul pouvoir de l'employeur. Les travaux sur les origines politiques du capitalisme l'ont bien montré, la singularité historique de ce mode de production tient au fait qu'il distingue nettement les sphères de la politique et de l'économie²². Ce faisant, le capitalisme isole et sanctuarise – « désencastre » dirait Karl Polanyi²³ – les relations sociales qui sont au fondement de l'organisation, de l'appropriation et de la rétribution du travail, les transformant en enjeux strictement « économiques ». En réaction, l'institutionnalisation de la citoyenneté industrielle *réencastre* socialement l'économie et rend sa dimension politique d'autant plus visible qu'elle reconnaît l'existence d'intérêts distincts dont elle organise l'expression, la confrontation et la coordination.

American Labor Law », *The Yale Law Journal*, 90 (7), 1981, p. 1509-1580), à l'historien du droit Christopher Tomlins (*The State and the Unions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985) ou au sociologue Claus Offe (Claus Offe, Helmut Wessenthal, « Deux logiques d'action collective », *Participations*, 8, 2014 (1980), p. 147-172).

¹⁹ Allan Flanders, « Éléments pour une théorie de la négociation collective », *Sociologie du travail*, 10 (1), 1968, p. 13-35.

²⁰ Laure Bazzoli, *L'économie politique de John R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999.

²¹ Colin Hay, Andy Smith, « Introduction : le rapport capitalisme-politique », dans Colin Hay, Andy Smith, *Dictionnaire d'économie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, p. 19.

²² Ellen Meiksins Wood, *L'origine du capitalisme : une étude approfondie*, Montréal, Lux, 2009 (2002) ; E. Meiksins Wood, *Democracy Against Capitalism: Renewing Historical Materialism*, Londres, Verso, 2016 (1995).

²³ Karl Polanyi, *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (1944).

Dans cette perspective, la citoyenneté industrielle se révèle fondamentalement ambivalente. Comme indiqué plus haut, elle peut être interprétée comme un moyen d'enrôler activement les salarié·es, d'obtenir leur consentement plutôt que de les contraindre au travail. C'est d'ailleurs pour cette raison que la « démocratie industrielle » ou la « citoyenneté organisationnelle » sont devenues des thèmes majeurs de la littérature managériale qui les présente comme des vecteurs d'engagement et d'accroissement de la productivité au travail²⁴. Pourtant, cette instrumentalisation gestionnaire ne dit pas tout de la citoyenneté industrielle car viser l'implication active des salariés implique toujours de les reconnaître comme des *sujets autonomes* dans la production. Si elle contribue à légitimer l'ordre industriel, l'institution de formes de citoyenneté au travail offre dans le même temps des appuis pour le contester.

Divers travaux inscrits dans le champ des *citizenship studies* et de la sociologie du droit mettent bien en lumière cette ambivalence de la citoyenneté industrielle. L'extension de la citoyenneté, loin de n'être qu'une stratégie de la classe dominante pour légitimer les inégalités de classe²⁵, est devenue un registre fondamental d'intelligibilité des mouvements sociaux contemporains qui, très souvent, « forment leurs luttes dans la langue du droit et de la reconnaissance »²⁶. Michael McCann a de même montré que le droit du travail ne peut être réduit à une fonction unique de mystification ou de légitimation de l'ordre établi²⁷, en ce qu'il offre un stock de ressources symboliques et de stratégies d'action qui en font un terrain décisif des affrontements entre groupes sociaux dans les sociétés libérales. Son étude des mobilisations pour l'égalité salariale entre hommes et femmes dans les États-Unis des années 1970 montre ainsi que les institutions de la citoyenneté industrielle – syndicats et droit du travail – ont pu être investies pour contester cet ordre même dont elles faisaient partie.

La citoyenneté moderne a systématiquement délimité des communautés politiques en rejetant certains groupes comme étrangers et *outsiders*. Les historiens de la classe ouvrière et du syndicalisme ont d'ailleurs montré de longue date l'importance de cette dialectique entre classe et nation(alisme)²⁸. L'« entrée en citoyenneté », pour reprendre la formule de Vincent

²⁴ Dominique Martin, *Démocratie industrielle. La participation directe dans les entreprises*, Paris, PUF, 1994 ; Sophie Bérout, « Perspectives critiques sur la participation dans le monde du travail : éléments de repérage et de discussion », *Participations*, 5 (1), 2013, p. 5-32.

²⁵ Michael Mann, « Ruling Class Strategies and Citizenship », *Sociology*, 21 (3), 1987, p. 339-354.

²⁶ Engin F. Isin, Bryan S. Turner, « Citizenship Studies: An Introduction », dans E. F. Isin, B. S. Turner (eds), *Handbook of Citizenship Studies*, Londres, Sage, p. 1 (nous traduisons).

²⁷ Michael McCann, *Rights at Work. Pay Equity Reform and the Politics of Legal Mobilization*, Chicago, Londres, The University of Chicago Press, 1994.

²⁸ Joel Beinin, Zachary Lockman, *Workers on the Nile: Nationalism, Communism, Islam, and the Egyptian Working Class, 1882-1954*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 1998.

Gay dans ce dossier, renvoie ainsi aux moments où des groupes « deviennent politiques »²⁹ en s'appropriant ces qualités de citoyenneté qui leur sont déniées. C'est aussi ce que montre le travail de Małgorzata Jakimów, qui étudie des ONG créées pour et par des travailleurs migrants en Chine et décrit les stratégies de « résistance par accommodation » que ces organisations déploient vis-à-vis du pouvoir³⁰. Alors que les travailleurs migrants venus de la campagne sont culturellement, socialement et juridiquement marginalisés, en raison notamment du régime du *hukou* qui différencie leurs droits de ceux des urbains, les actions menées par ces ONG sont analysées comme autant d'« actes de citoyenneté »³¹ qui leur permettent de s'affirmer comme des citoyens à part entière, déplaçant *de facto* les frontières de la communauté politique³².

Dans son étude d'une longue mobilisation de plusieurs centaines d'ouvriers agricoles au Zimbabwe en 1998-2000, l'anthropologue canadien Blair Rutherford décrit une dynamique analogue³³. Jusqu'à l'indépendance du pays en 1980, les ouvriers agricoles n'avaient pas le droit de se syndiquer. Même après cette date, ils ont continué d'être communément considérés comme « appartenant » à leurs employeurs et étrangers à la communauté politique nationale. Les plantations agricoles existaient comme un ordre relativement autonome, maintenu à l'écart de toute régulation étatique. Des fermiers blancs possédaient les plantations où travaillaient des ouvrières et ouvriers noirs, encadrés par des contremaîtres noirs de sexe masculin, les *vanhu vakuru*, redoutés pour leurs pouvoirs magiques. La lutte étudiée par B. Rutherford n'en est que plus surprenante. En contestant le licenciement jugé inique de plusieurs centaines d'entre eux et elles auprès des autorités politiques locales et devant le tribunal du travail, les ouvriers et ouvrières agricoles se sont positionnées comme des travailleurs et travailleuses sujets de droits *et* comme des citoyens et citoyennes à part entière de l'État du Zimbabwe, mobilisant de la sorte un double registre d'affirmation de la citoyenneté. Il montre que cette mise en forme a résulté du contexte politique particulier de la fin des années 1990, marqué par des mouvements sociaux menés sous la bannière de la

²⁹ E. F. Isin, *Being Political. Genealogies of Citizenship*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2002.

³⁰ Małgorzata Jakimów, « Resistance through Accommodation: A Citizenship Approach to Migrant Worker NGOs in China », *Journal of Contemporary China*, 26 (8), 2017, p. 915-930.

³¹ Selon la théorie développée dans Engin F. Isin, Greg M. Nielsen (eds), *Acts of Citizenship*, Londres, New York, Zed Books, 2008.

³² Cette « politisation de l'ONGisation » est aussi analysée par Ranime Alsheltawy, « Le mouvement des travailleuses domestiques en Égypte : entre ONG locales et ressources globales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 223 (3), 2018, p. 44-57.

³³ Blair Rutherford, « On the Promise and Perils of Citizenship: Heuristic Concepts, Zimbabwean Example », *Citizenship Studies*, 15 (3-4), 2011, p. 499-512 ; B. Rutherford, *Farm Labor Struggles in Zimbabwe. The Ground of Politics*, Bloomington, Indiana University Press, 2017.

« démocratisation » du pays, et du travail de « traduction » réalisé par le principal animateur de la lutte, un intermédiaire inséré dans les réseaux syndicaux et partisans impliqués dans ces mouvements.

Le langage du droit peut ainsi agir comme un vecteur de requalification des relations de travail et de production d'un sentiment d'« *entitlement* ». Dans un tout autre contexte, la sociologue Camille Trémeau analyse l'épreuve judiciaire des prud'hommes comme génératrice d'une « conscience salariale ». Chez les jeunes salariés qu'elle observe, habitués à appréhender les relations de travail en termes interpersonnels, l'« expérience prudhomme » consacre l'existence d'intérêts antagoniques entre employeur et salarié, favorisant chez les justiciables le développement d'un sentiment d'avoir « droit à avoir des droits »³⁴. Appliquée à la sphère des relations de travail, la notion de citoyenneté permet ainsi de réfléchir à la façon dont les travailleurs et travailleuses se constituent en sujets politiques, définissent les droits dont ils et elles se sentent légitimement détenteurs et détentrices, et délimitent les frontières de la communauté au regard de laquelle ces droits prennent sens. La citoyenneté devient un *construit social et politique*, une *activité* dont les significations varient dans le temps et l'espace. Par conséquent, notre acception de la citoyenneté industrielle ne se limite pas *a priori* à la sphère du travail. Si la citoyenneté est *industrielle*, c'est parce qu'elle part des institutions du travail et non parce qu'elle se limite à celles-ci. Elle est informée par ce qui se passe en dehors du travail (ou, plus précisément, hors de ce qui est socialement reconnu comme du travail) et l'informe en retour³⁵.

En s'inspirant du cadre analytique posé par M. McCann qui distingue dans le droit un langage, des institutions officielles et des acteurs³⁶, on peut avancer que la citoyenneté industrielle se joue différemment sur ces trois terrains. En tant que langage, elle désigne une façon de vivre et de concevoir les relations de travail qui s'oppose à d'autres « modes d'appartenance » (*modes of belonging*) possibles, comme le dit B. Rutherford à propos de l'ordre paternaliste des plantations. Elle recouvre également un ensemble de juridictions spécifiques, comme les tribunaux du travail, qui n'ont qu'une influence minimale sur les interactions ordinaires et comptent surtout dans les cas de litige qu'elles préviennent, activent ou transforment. Enfin, elle renvoie à un ensemble de rôles sociaux qui sont reconnus et dotés

³⁴ Camille Trémeau, « De jeunes salariés confrontés à l'(in)justice du travail : recours aux prud'hommes et effets socialisateurs de l'épreuve judiciaire », *Politix*, 118, 2017, p. 157-181.

³⁵ Sur la relation dialectique entre travail et hors travail dans la production des subjectivités ouvrières, voir Massimiliano Mollona, *Made in Sheffield: An Ethnography of Industrial Work and Politics*, Londres, Berghahn Books, 2009.

³⁶ M. McCann, *Rights at Work. Pay Equity Reform and the Politics of Legal Mobilization*, op. cit.

de capacités d'action spécifiques dans le cadre d'un ordre juridique donné. Dans notre cas, il s'agit autant des travailleurs en tant que « citoyens industriels » investis de droits et de devoirs que des syndicats et autres instances de représentation institués et régulés par le droit du travail et les accords collectifs. Ces trois dimensions sont en interaction : l'expérience des juridictions du travail peut contribuer à l'appropriation du langage de la citoyenneté industrielle, comme les travaux cités avant l'illustrent. Symétriquement, les rôles institués dans l'ordre de la citoyenneté industrielle peuvent être investis selon des modalités diverses, selon un registre civique bien sûr mais aussi paternaliste ou clientélaire, ces différents registres pouvant s'entremêler. C'est notamment ce que montre Pierre Rouxel dans ce dossier à propos du syndicalisme argentin : prenant le cas d'une commission interne d'usine, il montre que le renouveau militant de celle-ci s'appuie sur le patronage syndical, caractéristique de la période antérieure, plus qu'il ne s'y substitue. Ce dernier aspect se révèle essentiel pour analyser la place occupée par les organisations syndicales dans les ordres industriels : il permet de rendre compte de façon plus réaliste des dynamiques de changement qui affectent les syndicats et de la relation ambivalente que les travailleurs et travailleuses entretiennent à leur égard.

Cette idée est bien rendue dans le cas du syndicalisme au sein de l'usine BSP en Inde. L'implication de l'administration du travail et l'affiliation des centrales syndicales aux partis politiques parlementaires font procéder le syndicat de l'Etat plutôt que des travailleurs³⁷. Pour autant, précise J. Parry, « ce serait une erreur de penser que les syndicats ne sont pas utiles aux travailleurs. Les *netas* (dirigeants) syndicaux servent toute une gamme de buts instrumentaux qui n'ont rien à voir avec la lutte des classes »³⁸. Les ouvriers ont besoin des syndicats pour régler leurs problèmes pratiques internes à l'usine, parce que ceux-ci interviennent dans la distribution des emplois, des postes et des heures de travail, et dans les procédures judiciaires internes. S'ils sont indifférents à la politique syndicale des échelons supérieurs, les ouvriers de BSP accordent en revanche un grand intérêt à l'élection des délégués d'atelier. La pertinence du lien syndical est fondée sur l'octroi de faveurs, dans une logique qui fait écho aux relations de représentation étudiées par Angelo Moro dans ce dossier. Au-delà de BSP, le mouvement syndical existe aussi dans les entreprises privées du secteur « organisé », où il est incarné par des dirigeants socialement différenciés de la masse des travailleurs. Leur train de vie privilégié est alimenté par les commissions plus ou moins

³⁷ J. Parry, « “Sociological Marxism” in Central India: Polanyi, Gramsci, and the Case of the Unions », dans Chris Hann, Keith Hart (eds), *Market and Society: The Great Transformation Today*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 175-202.

³⁸ *Ibid.*, p. 187 (nous traduisons).

légales qu'ils touchent en tant qu'intermédiaires sur les marchés du travail, aussi bien comme négociateurs ou médiateurs que comme pourvoyeurs de main-d'œuvre. J. Parry cite l'exemple du dirigeant syndical d'une distillerie qui est en même temps le patron d'entreprises de transport et de nettoyage de bouteilles travaillant pour cette même distillerie. Ce tableau donne à voir la plasticité des institutions syndicales qui, selon les contextes, peuvent autant réduire les travailleurs au statut de marchandise que les élever à celui de sujets politiques. Les coopératives italiennes de la logistique étudiées par Francesco Massimo Sabato dans ce dossier, et le rapport différencié des syndicats à leur égard, en donnent une autre illustration.

Le syndicalisme au prisme de la citoyenneté industrielle

La sociologie du syndicalisme est un champ d'études relativement ancien. Elle a connu un regain d'intérêt ces dernières années avec le développement de travaux se revendiquant dans le monde anglo-saxon du « renouveau syndical »³⁹ et en France de la « sociologie politique du syndicalisme »⁴⁰. Si la sociologie du travail et des relations professionnelles est longtemps restée marquée en France par un « ethnocentrisme analytique et théorique occidental »⁴¹, plusieurs publications récentes nourrissent notre regard comparatiste. *La Revue Tiers Monde* a consacré au syndicalisme sur le continent africain⁴² un numéro que prolonge une recherche collective sur le Burkina Faso, le Sénégal et le Soudan⁴³. Les terrains latino-américains ont été, eux aussi, largement réinvestis au tournant des années 1990, à la faveur d'un retour en grâce des acteurs progressistes et de leurs alliés syndicaux, comme en témoigne une livraison récente des *Cahiers des Amériques latines*⁴⁴. Si les textes que nous avons rassemblés dans ce dossier portent pour la plupart sur des pays européens, la globalité du travail y est cependant visible, d'une part, à travers les réflexions et appuis comparatistes menés constamment par les auteur·es, d'autre part, du fait que des travailleurs immigrés sont les protagonistes de trois des

³⁹ Adrien Thomas, « Universitaires engagés et nouveaux cadres syndicaux aux États-Unis : une alliance pour faire face au déclin des syndicats ? », *Genèses*, 84 (3), 2011, p. 127-142.

⁴⁰ Baptiste Giraud, Karel Yon, Sophie Bérout, *Sociologie politique du syndicalisme*, Paris, Armand Colin, 2018.

⁴¹ Jean Copans, « Pourquoi travail et travailleurs africains ne sont plus à la mode dans les sciences sociales », *Politique africaine*, 133, 2014, p. 39.

⁴² Benjamin Rubbers, Alexis Roy, « Entre opposition et participation, les syndicats face aux réformes en Afrique. Introduction », *Revue Tiers Monde*, 224, 2015, p. 9-24.

⁴³ Projet ANR « Syndicalisme au quotidien en Afrique » (SyndiQuAf) coordonné par A. Roy et entamé en 2019.

⁴⁴ Franck Gaudichaud, Thomas Posado, « Introduction. Syndicats et gouvernements latino-américains : une réinstitutionnalisation ? », *Cahiers des Amériques latines*, 86, 2017, p. 17-29.

cinq articles. Le point commun de tous ces travaux est de s'éloigner du « métarécit linéaire et téléologique »⁴⁵, centré sur le rôle des syndicats dans le changement sociopolitique et la constitution des classes ouvrières, pour étudier plus modestement la diversité des pratiques, des rôles sociaux et des conceptions du travail de représentation subsumées dans la catégorie « syndicat »⁴⁶.

Le dialogue entre spécialistes du syndicalisme inscrits dans des aires géographiques différentes n'est cependant pas toujours évident. Les travaux comparatifs sur le syndicalisme ont en effet montré que cette catégorie renvoie à des réalités très différentes⁴⁷. Tout juste tolérés, quand ils ne sont pas sévèrement réprimés, dans certains pays⁴⁸, les syndicats peuvent être ailleurs fortement intégrés aux institutions politiques, voire constituer un rouage du pouvoir étatique, dans les démocraties libérales comme dans les régimes autoritaires. Ils peuvent remplir des fonctions étendues de prestations de services, de la protection sociale (assurance chômage, maladie, retraite) à l'organisation des loisirs (activités touristiques, culturelles), en passant par l'assistance juridique ou le soutien financier, ou au contraire se limiter à une stricte fonction de revendication. À cette variété selon les contextes sociaux et les régimes politiques répond celle des rapports que les travailleuses et travailleurs entretiennent avec le syndicalisme : défiance, déférence, obligation de type clientélaire. Ces variétés de syndicalisme (et de rapport au syndicalisme) prennent sens au regard des comportements des États face aux « débordements du social »⁴⁹. Elles révèlent des trajectoires différenciées d'institutionnalisation des relations professionnelles qui positionnent différemment les syndicats dans le « système des recours ouvriers »⁵⁰.

La focalisation sur le syndicalisme est par ailleurs mise en question par une tendance lourde à la rétraction de son périmètre social. Selon la Confédération syndicale internationale, on comptait deux cents millions de syndiqué·es dans le monde en 2014. Sur un monde du travail

⁴⁵ B. Rubbers, A. Roy, « Entre opposition et participation, les syndicats face aux réformes en Afrique. Introduction », art. cité, p. 13.

⁴⁶ Sur cette même approche dans des travaux anglo-saxons, voir E. Paul Durrenberger, Karaleah S. Reichart (eds), *The Anthropology of Labor Unions*, Boulder, University Press of Colorado, 2010 ; E. P. Durrenberger (ed.), *Uncertain Times. Anthropological Approaches to Labor in a Neoliberal World*, Boulder, University Press of Colorado, 2017.

⁴⁷ Richard Hyman, « La recherche comparative sur le syndicalisme : état des lieux », *Sociologie et sociétés*, 30 (2), 1998, p. 11-30.

⁴⁸ Quentin Delpech, « Réprimer avec discrétion : l'économie des pratiques antisyndicales dans les usines du Guatemala », *Critique internationale*, 60, 2013, p. 91-109.

⁴⁹ Myriam Catusse, Blandine Destremau, Éric Verdier (dir.), *L'État face aux débordements du social au Maghreb : formation, travail et protection sociale*, Paris, Karthala, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 2010.

⁵⁰ Yves Delamotte, « Le recours ouvrier : réflexions sur la signification psychosociologique des règles juridiques », *Sociologie du travail*, 3-2, 1961. p. 113-123.

estimé aux alentours de 2,9 milliards d'individus, dont 1,2 milliard relèvent de l'économie informelle, le taux de syndicalisation global ne dépasse donc pas les 7 %, les effectifs se concentrant par ailleurs dans la région de l'Atlantique Nord⁵¹. En outre, la prétention des syndicats à porter la parole des travailleurs se trouve concurrencée par l'émergence de nouveaux acteurs collectifs, aussi bien dans la sphère des mouvements sociaux (voir par exemple les mouvements de précaires ou de « diplômés chômeurs »⁵²) que dans celle des relations professionnelles (avec l'apparition d'instances de représentation ou de normes sociales court-circuitant les syndicats). Parfois, quand bien même le travail semble au fondement des mobilisations collectives, c'est la cause en tant que telle qui se trouve formulée différemment, comme dans le cas des Gilets jaunes en France ou encore des Églises dans plusieurs pays d'Afrique. Ces divers constats conduisent à se demander dans quelle mesure et à quelles conditions le syndicalisme peut rester un support effectif de subjectivation politique. Réfléchir à partir de la notion de citoyenneté industrielle permet de tenir compte de ce double problème de comparabilité et de pertinence de la forme syndicale, en ne considérant plus le syndicalisme comme un point de départ mais comme un (possible) point d'arrivée de l'analyse sociologique. La perspective privilégiée dans ce dossier consiste à appréhender le syndicalisme comme une réalité endogène aux configurations de travail observées. Ce sont donc moins les syndicats en tant qu'appareils et acteurs collectifs, que les collectifs de travail dont le syndicalisme peut être une expression⁵³ qui nous intéressent ici. Raphaël Botiveau a procédé de la même manière lorsqu'il a décrit l'émergence, parmi les mineurs d'Afrique du Sud, d'un nouveau syndicalisme en conflit avec ses appareils de représentation institués⁵⁴, documentant finement le processus par lequel le syndicalisme traditionnel se trouve dans les Suds mis au défi par les mobilisations autonomes d'une nouvelle « classe ouvrière globale »⁵⁵. Ainsi le syndicalisme est-il embrassé dans l'étude, renouvelée par le

⁵¹ Marcel Van der Linden « *Labor history*, tournant de "l'histoire globale" et marxismes », *Actuel Marx*, 62 (2), 2017, p. 181-196.

⁵² Montserrat Emperador Badimon, *Lutter pour ne pas chômer. Le mouvement des diplômés chômeurs au Maroc*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2020.

⁵³ Pour une illustration des façons de dire le « monde commun du travail » en amont de toute médiation syndicale, voir Samuel Hayat, « Une politique en mode mineur. Ordre patronal et ordre communautaire dans les mines du Nord au XIX^e siècle », *Politix*, 119, 2017, p. 123-146.

⁵⁴ Raphaël Botiveau, « La langue de ceux d'en dessous. Les bases morales des mobilisations de mineurs dans la *platinum belt* sud-africaine », dans Amin Allal, Myriam Catusse, Montserrat Emperador Badimon (dir.), *Quand l'industrie proteste. Fondements moraux des (in)soumissions ouvrières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 35-52.

⁵⁵ Immanuel Ness, *Southern Insurgency. The Coming of the Global Working Class*, Londres, Pluto Press, 2016.

comparatisme, des subjectivités au travail⁵⁶, ainsi que des conflits du travail dans le monde, lesquels ont été largement documentés dans *Critique internationale*⁵⁷.

L'approche que nous proposons dans ce dossier déplace la focale des organisations et militants syndicaux vers les travailleuses et travailleurs ordinaires qui interagissent, ou pas, avec les syndicats. C'est dans ce sens que les auteur·es réuni·es dans ce dossier se sont saisi·es de la citoyenneté industrielle, comme d'un moyen de déplacer le regard sur le syndicalisme et les conflits du travail. Ils et elle portent leur attention sur les modalités d'activation de la citoyenneté au travail, sur ce qui la rend possible et ce qui l'entrave. Ils et elle l'étudient comme une demande de reconnaissance, réfléchissent sur les différentes « identités » (notamment genrées ou racisées) qui peuvent être invoquées en appui ou en concurrence à celle de travailleur, et analysent en détail la relation de représentation qui se joue entre les travailleuses et travailleurs et les acteurs qui prétendent porter leur voix. Pour autant, les syndicats ne sont pas négligés. La perspective adoptée ici vise plutôt à prendre en compte l'ambivalence de leur rôle, entre activation et contention de l'agir politique au travail. C'est en ce sens que l'on peut construire une problématique commune à des contributions qui portent sur des situations très diverses dans l'espace et le temps.

Régimes de production et régimes de citoyenneté

Ce dossier traite des citoyennetés industrielles au sens de *citoyennetés usinières*. Même si c'est bien l'ordre productif usinier qui est à l'origine de la notion anglo-saxonne de citoyenneté industrielle, le terme anglais *industry* désigne l'ensemble des activités relevant de la production de biens et de services. C'est pourquoi l'on traduit généralement *industrial citizenship* par « citoyenneté au travail »⁵⁸ et que les *industrial relations* sont en France des « relations professionnelles ». Toutefois, nous retenons dans ce dossier une acception restreinte qui désigne par « industrie » les configurations de travail liées à la production ou à

⁵⁶ Étienne Bourel, Judith Hayem, « Subjectivations du(es)/au travail. Subjectivations en travail », *Journal des anthropologues*, 158-159, 2019, p. 15-26.

⁵⁷ Maxime Quijoux (dir.), « Les conflits du travail dans le monde », dossiers, *Critique internationale*, 64 et 65, 2014 ; M. Quijoux, « Les conflits du travail dans le monde aujourd'hui », *Critique internationale*, 74, 2017, p. 155-161.

⁵⁸ M. Coutu, G. Murray, *Travail et citoyenneté. Quel avenir ?*, op. cit.

la manipulation de biens matériels⁵⁹. Nous pensons qu'il est nécessaire de désingulariser le monde industriel usinier et les rapports de pouvoir qui s'y nouent pour penser l'industrie comme un type parmi d'autres de dispositif technique, économique et social. Sans en faire ni un idéal dont il faut déplorer la perte ni un contre-modèle, il importe de saisir ce monde dans la variété de ses déploiements, au-delà des oppositions entre centre et périphérie⁶⁰.

Deux axes émergent des textes rassemblés dans ce dossier. Le premier porte sur la façon dont les conditions de travail et d'emploi – ce qu'avec M. Burawoy nous appellerons les « régimes de production » – conditionnent les formes de la citoyenneté industrielle. Le second analyse comment différents types de normes, institutions, appuis juridiques censés donner réalité à la citoyenneté industrielle – ce que nous qualifierons symétriquement de « régimes de citoyenneté » – conditionnent les formes de subjectivation politique des travailleuses et travailleurs. La distinction est bien évidemment analytique, car dans la réalité ces deux dimensions sont interdépendantes. Tous les textes les abordent d'ailleurs ensemble, mais ils insistent davantage sur l'une ou sur l'autre selon les cas.

Deux textes mettent l'accent sur les régimes de production en ceci qu'ils soulignent les déterminants économiques, politiques et sociaux de la citoyenneté industrielle. Ils s'intéressent à la logistique, un secteur d'activité devenu stratégique dans le nouveau capitalisme en réseau, par ailleurs emblématique de formes particulièrement dures d'exploitation et de domination au travail. Clément Barbier et Cécile Cuny, dont l'étude porte sur l'Allemagne et la France, montrent à quel point la « citoyenneté industrielle » reste une réalité lointaine pour la plupart des ouvriers et ouvrières des « usines à colis »⁶¹. Les institutions permettant d'investir la citoyenneté industrielle dans l'entreprise, syndicats et élus du personnel, semblent être réservées aux salarié-es permanents et servir à relayer les préoccupations du management plutôt qu'à unifier les collectifs ouvriers. Si elles émergent en lien avec le travail, les identités collectives se définissent moins par rapport à l'entreprise qu'à la condition d'intérimaire. En Allemagne, la fragilité de ce statut recoupe les divisions de genre et de race, mais aussi de capital culturel et linguistique, pour entretenir la fragmentation de cette communauté ouvrière subalterne et n'autoriser la prise de parole que dans les coulisses ou en dehors des entrepôts. En France, les contreparties monétaires liées à ce même

⁵⁹ Cette scène de la citoyenneté au travail n'a plus la centralité qu'elle revêtait à l'époque fordiste, mais elle demeure une réalité incontournable, en particulier en dehors des économies politiques occidentales.

⁶⁰ A. Allal, M. Catusse, M. Emperador Badimon (dir.), *Quand l'industrie proteste. Fondements moraux des (in)soumissions ouvrières*, op. cit.

⁶¹ David Gaborieau, « Des usines à colis. Trajectoire ouvrière des entrepôts de la grande distribution », thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2016.

statut permettent de faire émerger une figure plus positive de l'intérim, qui n'est pas sans rappeler celle du « mercenaire » observé par Paul Bouffartigue dans l'industrie pétrochimique, « particulièrement “individualiste” et éloigné du syndicalisme »⁶².

Le tableau que brosse Francesco Sabato Massimo du secteur logistique en Italie révèle une situation plus conflictuelle. L'économie politique de l'industrie logistique se singularise dans ce pays par l'importance des sociétés coopératives. Héritières d'une aspiration à l'émancipation du travail, celles-ci sont paradoxalement devenues l'un des rouages essentiels de l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée. Leur cas permet de mettre en lumière les ambivalences de la citoyenneté au travail. Si la façade civique des coopératives dissimule un régime despotique, leur existence même incarne une distorsion que dénoncent les ouvriers et les syndicats de base qui les soutiennent. Par contraste avec la situation allemande, la relative homogénéité ethnique des collectifs de travail et l'intervention de syndicats autonomes, critiques des compromis légitimés par les grandes centrales, ont créé les conditions d'une vague de grèves sans précédent dans le secteur, ce qui a permis aux travailleurs immigrés de réinvestir le syndicalisme comme un moyen d'affirmer leur citoyenneté au travail, tout en revendiquant la fin du régime d'exception des coopératives et la reconnaissance paradoxale de leur situation de salariés subordonnés.

Les trois autres textes de ce dossier resserrent la focale sur les modalités changeantes de la citoyenneté industrielle en s'appuyant sur des monographies d'entreprise. Dans son texte sur les mobilisations des ouvriers immigrés de l'automobile dans la France des années 1980, Vincent Gay analyse le basculement d'un ordre politique structuré par la domination bicéphale de la direction d'entreprise et du syndicat « libre » vers un régime marqué par l'affirmation politique de ces travailleurs racisés. La description de la participation aux élections professionnelles, à la grève et à la contestation contre les pouvoirs institués dans l'usine après la reprise du travail sont autant d'appuis empiriques pour montrer comment la constitution des ouvriers immigrés en groupe mobilisé revendiquant l'égalité a bousculé l'ordre ancien. L'usine devient alors « l'espace de la subjectivation politique, le lieu principal de la citoyenneté pour des travailleurs immigrés ». En effet, pour ces résidents étrangers, privés du droit de vote en dehors de l'usine, l'affirmation politique déborde ensuite l'espace du travail *via* un engagement dans des associations de travailleurs immigrés ou de quartier, ou une coopération avec le pays d'origine... Ce basculement ne constitue toutefois pas une « émancipation totale » de cette catégorie de travailleurs puisque l'auteur insiste bien sur le

⁶² Paul Bouffartigue, « Précarités professionnelles et action collective. La forme syndicale à l'épreuve », *Travail et emploi*, 116, 2008, p. 39.

maintien de relations de domination dans les syndicats dissidents qui émergent à l'occasion des élections professionnelles.

C'est un basculement du même ordre, mais dans un contexte totalement différent, qu'étudie Pierre Rouxel dans une usine agroalimentaire emblématique du renouvellement « par le bas » du syndicalisme argentin. Dans cet article, fondé sur un minutieux travail d'observation *in situ*, l'auteur montre comment le renouvellement syndical conduit à un changement des rapports entre la commission interne et les travailleurs de l'usine, en institutionnalisant des pratiques participatives. Il nuance néanmoins les effets de ces pratiques, qui sont notamment contraintes par les aléas des logiques de production. Il met ainsi en lumière la relative continuité d'un travail syndical de distribution de faveurs personnalisées, caractéristique de la décennie néolibérale des années 1990. La recherche menée permet de montrer quelles ressources les militants puisent hors de l'usine pour transformer les pratiques de citoyenneté en son sein. En effet, fortement inscrits à l'usine et ancrés dans le territoire alentour, les syndicalistes sont des intermédiaires pour accéder à diverses ressources et services. Bien au-delà du monde du travail, ces formes d'échanges personnalisés sont devenues l'un des rapports structurants du politique dans les milieux populaires.

Angelo Moro s'intéresse également aux transformations du lien syndical, dans une direction inverse à celle étudiée par Pierre Rouxel puisqu'il décrit un resserrement de la pratique syndicale sur la résolution des problèmes individuels. Sa recherche s'appuie sur une enquête ethnographique dans une usine mécanique en Italie, soumise depuis trois décennies à un processus de restructuration permanente qui a progressivement réduit la main-d'œuvre ouvrière au quart de ce qu'elle était au début des années 1980. Il étudie les relations de représentation entre les salariés et leurs délégués syndicaux en termes de relations de patronage, et montre précisément comment le dispositif des élections syndicales et la sociologie de la main-d'œuvre interagissent pour orienter le travail syndical vers la distribution de faveurs. Ces liens d'obligations réciproques « représentants-représentés » fournissent aux salariés les moyens de se protéger *via* la menace de défection, tandis que la dénonciation du « clientélisme » syndical leur permet parfois de remettre en cause ces relations. Ces deux derniers textes enrichissent une littérature sociologique émergente sur le travail et les relations de clientèle. Si les travaux de sociologie politique localisée portant sur la représentation politique se sont développés en approfondissant, dans différents contextes,

les réflexions sur les relations de clientèle⁶³, la dimension personnalisée – fondée notamment sur des obligations morales – des liens syndicaux est un objet moins étudié⁶⁴.

In fine, se centrer sur la citoyenneté industrielle permet, une fois débarrassé des faux-semblants de l'intégration démocratique, de penser les différenciations et les inégalités dans les mondes ouvriers mais aussi l'agir politique de ces populations et le lien de celui-ci au travail dans différentes sociétés. L'entreprise de recherche collective comparatiste présentée dans ce dossier nécessitera un prolongement pluridisciplinaire et une extension à d'autres objets que les relations syndicales. En effet, pour progresser dans la compréhension des subjectivations politiques contemporaines des travailleuses et travailleurs, il faudrait pouvoir se pencher sur d'autres pratiques sociales ancrées qui traversent les « murs de l'usine » et expliquent des pratiques éminemment politiques. L'enjeu est important : il s'agit de se donner les moyens méthodologiques d'investiguer, en rapport avec l'en dedans de l'industrie, les pratiques d'épargne, de dépenses et de loisir, les constitutions genrées des rôles et des espaces, les rites et croyances, les appartenances « primordiales » (ethniques, tribales ou autres). Des études classiques ont de longue date ouvert cette voie, et de récents travaux explorent ces objets de façon nouvelle, au Nord comme au Sud⁶⁵. Cependant, un rapprochement systématique à l'aune de la métaphore de la citoyenneté industrielle, qui articule régimes de production et régimes de citoyenneté comprenant tant les formes variées de la subjectivation syndicale que les processus de (dé)politisation des mondes privés des ouvriers et ouvrières, permettrait de déceler des tendances comparables de relations sociales aux fondements des (in)soumissions ouvrières et donc des citoyennetés au travail en formation⁶⁶.

⁶³ Pour une synthèse, voir Hélène Combes, Gabriel Vommaro. *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte, 2015.

⁶⁴ Michele Scala, « Le clientélisme au travail. Une sociologie de l'arrangement et du conflit dans le Liban contemporain (2012-2017) », thèse de doctorat en Monde arabe, musulman et sémitique, Université d'Aix-Marseille, 2020.

⁶⁵ Leila Bouastria, *Les ouvrières marocaines en mouvement. Qui paye ? Qui fait le ménage ? Et qui décide ?*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; Renaud Bécot, « Syndicalisme et environnement en France de 1944 aux années quatre-vingts », thèse de doctorat en histoire, EHESS, 2015 ; Juan Sebastian Carbonell, « Les ouvriers de Peugeot-Mulhouse après la crise (2008-2018) », thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2018 ; Arnaud Kaba, « Les maîtres du fer : des ouvriers métallurgistes de Bhopal et de leur confrontation avec l'incertitude », thèse de doctorat en anthropologie sociale, EHESS, 2018 ; Dina Makram Ebeid, « Manufacturing Stability: Everyday Politics of Work in an Industrial Steel Town in Helwan Egypt », thèse de doctorat en anthropologie, London School of Economics, 2012 ; Ève Meuret-Campfort, « Des ouvrières en lutte : mondes populaires et genre du syndicalisme dans un secteur d'emploi "féminin" : le cas de l'usine Chantelle à Nantes (1966-2005) », thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes, 2014.

⁶⁶ Ce programme de recherche se poursuit dans le projet ANR CITINDUS « Redécouvrir la citoyenneté industrielle : passés et présents des relations entre travail et agir politique ».

Amin Allal est chargé de recherche en science politique au CNRS au sein de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain à Tunis (USR 3077). Ses travaux portent sur les rapports ordinaires au politique des classes populaires et les actions collectives notamment en lien avec le travail au Maghreb. Il a publié récemment, *Quand l'industrie proteste. Fondements moraux des (in)soumissions ouvrières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018 avec Myriam Catusse et Montserrat Emperador Badimon (dir.) et *Introduction aux mondes arabes en (r)évolution*, Louvain-la-Neuve, Deboeck, 2018, avec Assia Boutaleb et Marie Vannetzel.

amin.allal@gmail.com

Karel Yon est chargé de recherche en sociologie au sein du laboratoire Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHE.S, UMR 8533, Université Paris-Nanterre, CNRS). Ses travaux portent sur le syndicalisme, les politiques du travail et la démocratie sociale en France et aux États-Unis. Il a publié dernièrement « Holding Its Own: Labour among Social Movements in France », dans Stefan Schmalz, Brandon Sommer (eds), *Confronting Crisis and Precariousness: Organized Labour and Social Unrest in the European Union* (Lanham, Rowman & Littlefield, 2019, p. 73-91) ; « Se faire ouvrier·e : l'établissement, un cas de *reverse passing* ? », avec Julie Pagis, *Genèses* (114 (1), 2019, p. 53-74) ; *Sociologie politique du syndicalisme*, avec Baptiste Giraud et Sophie Bérout (Paris, Armand Colin, 2018).

karel.yon@parisnanterre.fr